



La lettre d'information statutaire et juridique N° 007

« L'essentiel du droit de la Fonction Publique et des Services Publics »



Etat



Hospitalière



Territoriale



Pompiers



Droit Prive

Thématique :

**EGALITE FEMMES - HOMMES**

Catégories concernées

A

B

C

Référence

Circulaire du 22 décembre 2016 relative à la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

Loi n°83-634 du 13 juillet 1983, Loi n°83-635 du 13 juillet 1983, Loi n°2012-347 du 12 mars 2012, Loi n°2012-954 du 6 août 2012, Loi n°2014-873 du 4 août 2014, et Loi n°2016-483 du 20 avril 2016.

Projet de loi « Egalité et citoyenneté ».

**Circulaire du 22 décembre 2016 relative à la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.**

**L'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé le 8 mars 2013, a permis d'engager une nouvelle dynamique.**

De nouveaux engagements sont pris par le Gouvernement destinés, en ce qui concerne la fonction publique, à assurer une égalité effective entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle.

Dans ce cadre, nous vous rappelons que la **FA-FPT** a été cosignataire de cet accord. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'aboutissement de l'ensemble des textes juridiques sur cette thématique que nous avons porté avec beaucoup de conviction et d'énergie.

Aussi, nous attirons votre attention, plus particulièrement sur les axes 2 et 4 du protocole du 8 mars 2013.

**AXE N° 2** : Rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels de la fonction publique.

**AXE N° 4** : Prévenir toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et lutter contre le harcèlement sexuel et le harcèlement moral.

**FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE**

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎ 01 42 80 22 22

E-mail: [contact@fa-fp.org](mailto:contact@fa-fp.org) - Site Internet : <http://www.fa-fp.org>